

# Nouveaux élèves Danse - Théâtre - Eveil - Musique

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Télécharger les plannings de cours, les modes d'emploi selon la discipline sur le site internet :  
<https://www.seineouest.fr/vos-services/culture-et-sport/conservatoires/inscriptions-et-tarifs>

### Eveil Musical (de 4 à 6 ans) :

Pré-inscription en ligne du jeudi 22 mai 19h au vendredi 23 mai à 12h

### Danse (classique & contemporain) : Dès 6 ans (Classique) et dès 10 ans (Contemporain)

Inscription obligatoire aux tests d'entrée auprès du secrétariat au 01 46 29 32 96 du 2 au 12 juin.

Tests : Samedi 14 juin à partir de 14h au Potager du Dauphin – 15 rue Porto Riche – Salle Isadora Duncan  
(se munir d'une photo d'identité)

Affichage des résultats : Mardi 17 juin à partir de 14h

Inscription définitive pour les admis aux tests :

Pré-inscription en ligne du vendredi 20 juin à partir de 9h30, au mardi 24 juin inclus

### Musique : A partir de 7 ans

Pour les élèves non débutants (élèves ayant déjà fait du solfège et/ou pratiqué un instrument) :

Inscription obligatoire aux tests d'évaluation de niveaux en Formation Musicale et en instrument au 01 46 29 32 96 du 20 au 27 juin. Ces tests se dérouleront du mercredi 2 au vendredi 4 juillet inclus.

Inscription définitive pour les élèves admis :

Pré-inscription en ligne du mardi 8 juillet, 9h30 au vendredi 11 juillet inclus

Pour les élèves débutants (avoir minimum 7 ans au 31/12 de l'année en cours)

A partir du planning des cours de formation musicale et des places disponibles, choisir un cours en FM 1.1 et indiquer l'instrument choisi

Pré-inscription en ligne du samedi 30 août, 9h30 au lundi 1er septembre inclus

*Les places en instrument seront attribuées en fonction des places disponibles et peuvent être soumises à un test d'entrée*

### Théâtre : A partir de 10 ans

Inscription obligatoire à la réunion d'information auprès du secrétariat au 01 46 29 32 96 du lundi 1er au mardi 9 septembre.

Niveau Initiation (moins de 14 ans) : Mercredi 10 septembre à 18h

Niveau cycle 1 (14 ans et +) : Mercredi 10 septembre à 19h30

Affichage des résultats : Vendredi 12 septembre à partir de 14h

Inscription définitive pour les admis :

Pré-inscription en ligne du lundi 15 septembre, 9h30 au vendredi 19 septembre inclus

Auditions cycle 2 et 3 (+ 17 ans) : Samedi 27 septembre à 14h—Présentation d'une scène  
(classique et/ou contemporaine et/ou carte blanche) suivie d'une séance de travail.

Lieu des réunions d'information et auditions : Potager du Dauphin—15 rue Porto Riche—Salle Armande Béjart

Inscription pour les admis :

Pré-inscription en ligne du mercredi 1er octobre, 10h au vendredi 10 octobre inclus

Début des cours le lundi 15 septembre 2025

## Modalités d'inscription

**ETAPE 1 : Se rendre sur le site internet :** [www.seineouest.fr/vos-services/culture-et-sport/conservatoires/inscriptions-et-tarifs](http://www.seineouest.fr/vos-services/culture-et-sport/conservatoires/inscriptions-et-tarifs)

- Télécharger les plannings des cours et le mode d'emploi (Eveil, Musique, Danse ou Théâtre)

### **ETAPE 2 : Simuler son tarif**

- Télécharger la nouvelle grille 2025/2026
- Accéder au simulateur des tarifs si vous souhaitez calculer les frais de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026

### **ETAPE 3 : Danse-Théâtre-Eveil-Musique**

Procéder à la préinscription en ligne sur internet

#### **Nouveaux élèves — Danse/Théâtre/Eveil/Musique**

- 1- Télécharger le mode d'emploi correspondant
- 2- Procéder à la préinscription en ligne à la date indiquée au recto de ce document en fonction de la discipline

<https://www.imuse-gpso.fr/extranet/preinscription>

Après validation par l'administration de votre inscription, merci d'envoyer les 3 pièces justificatives à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'attestation de quotient familial délivrée par la CAF en 2025 (si vous en bénéficiez)
- L'avis d'imposition **2024 sur les revenus 2023** ([les 4 pages](#)) du couple ou des 2 parents
- votre pré-inscription ne sera définitivement validée par l'administration qu'après ajout des pièces justificatives . L'absence d'une des pièces justificatives demandées nécessitera au calcul des droits de scolarité donnera lieu à l'application du tarif plafond des droits de scolarité. Aucune pièce justificative ne pourra être transmise par mail.
- Un accusé de réception automatique attestera de la prise en compte de votre demande